

Article 21 du Règlement

Il est certes plus important de préserver des vies humaines que d'avoir le plaisir de fumer à bord des avions canadiens.

* * *

● (1110)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES NORMES DE RÉMUNÉRATION JUSTE—L'APPLICATION AU CONTRAT DE CONSTRUCTION D'UN MANÈGE MILITAIRE À KAMLOOPS

M. Neslon A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, la loi Davis-Bacon des États-Unis d'Amérique établit une norme fédérale de rémunération juste pour tous les projets de construction du gouvernement fédéral. Au Canada, nous avons aussi une norme fédérale équivalente qui s'insère dans la plupart des contrats du gouvernement fédéral. La question se pose de savoir si ces normes fédérales sont respectées par certains entrepreneurs et sous-traitants dans les grands projets de construction fédéraux. On a par exemple laissé entendre qu'elles ne l'étaient pas dans le contrat de construction d'un manège militaire du gouvernement fédéral, à Kamloops.

Comme un grand nombre de ces contrats fédéraux sont accordés à des entrepreneurs dont les employés ne sont pas syndiqués, il est extrêmement important que Travail Canada veille au respect de ces normes. Elles sont la seule véritable garantie qu'ont les travailleurs, sur ces chantiers, de toucher une rémunération juste et équitable. J'exhorte donc le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour surveiller les projets fédéraux afin d'assurer que les contrats ne dérogent pas aux normes fédérales concernant la juste rémunération.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES AUDIENCES DU GROUPE DE TRAVAIL DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, le groupe de travail progressiste conservateur sur le ministère du Revenu national a terminé ses audiences d'un bout à l'autre du Canada. Des Canadiens de toutes les classes de la société ont présenté leurs revendications au groupe de travail présidé avec beaucoup de compétence par mon collègue, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), et tous les Canadiens doivent être reconnaissants envers ce groupe.

Deux de mes électeurs, Lou et Doris Kannon, ont comparu bravement devant le groupe de travail pour lui apprendre que le ministère du Revenu national les menace actuellement de saisir leur propriété s'ils manquent un autre paiement de \$700 par mois. En 1980, Lou Kannon s'est trouvé dans un coma après avoir subi une grave chute et le ministère du Revenu national a exigé des impôts s'élevant à \$4,300. La famille est entrée en contact avec moi au début de 1981 et des arrangements ont été faits pour un versement mensuel de \$400 et un paiement en espèces de \$1,000 au ministère du Revenu national.

A cause de problèmes de santé, un paiement n'a pu être effectué. Le ministère du Revenu a alors exigé des paiements mensuels de \$700. M. Kannon vient de reprendre le travail, mais il n'a pu effectuer à temps le paiement du mois dernier. Puis on les a menacés de saisir leur propriété, la seule chose qui leur reste. Et voilà qu'après leur comparution devant le

groupe de travail, les fonctionnaires du ministère du Revenu national sont maintenant disposés à négocier un échelonnement réaliste des remboursements.

Le groupe de travail progressiste conservateur sur le ministère du Revenu national a affirmé énergiquement que ce harcèlement doit cesser et que le ministère doit traiter les contribuables avec compassion et équité. Cette initiative signifie-t-elle qu'il commence à écouter? Je l'espère, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES DROITS DES INDIENS AU LABRADOR

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le Président, à plusieurs reprises je me suis levé en cette Chambre pour dénoncer le fait que la province de Terre-Neuve refusait aux autochtones du Labrador Québécois le droit d'aller pêcher, trapper et chasser dans le Labrador terre-neuvien. A plusieurs reprises le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a fait des pressions auprès du gouvernement de Terre-Neuve pour s'assurer que les droits autochtones étaient respectés dans ce milieu qui est le Labrador terre-neuvien.

Compte tenu du fait qu'à plusieurs reprises les négociations sont demeurées sans réponse, très bientôt je serai solidaire des Montagnais et des Naskapis du Labrador québécois pour aller contester sur le territoire terre-neuvien relativement aux droits de chasse, de trappe et de pêche dans le Labrador de Terre-Neuve.

Je pense, monsieur le Président, qu'on devra démontrer une solidarité à toute épreuve pour que les Indiens puissent enfin vivre de leur art dans cette partie du Nord québécois et du Nord de Terre-Neuve. Jusqu'à maintenant Terre-Neuve n'a fait que la sourde oreille, et à titre de député de Manicouagan, représentant ces populations, je serai avec elles sur le territoire terre-neuvien pour bien démontrer, d'une façon bien pacifique, que les Indiens ont des droits et qu'ils doivent être respectés partout au Canada, et qu'il n'est pas normal que le gouvernement terre-neuvien les empêchent de vivre selon la tradition amérindienne.

* * *

[Traduction]

LES SOINS MÉDICAUX

LES SERVICES ASSURÉS PAR DES INFIRMIÈRES DANS LE NORD

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, dans certaines des vastes régions septentrionales du Canada, les services médicaux sont assurés par des infirmières employées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a tout lieu de louer le dévouement professionnel de ces infirmières qui sont chargées depuis de nombreuses années de relever les normes sanitaires au sein de la collectivité. Étant donné que ces femmes travaillent seules, sans la surveillance directe d'un médecin, ce dernier se trouvant souvent installé dans une localité à une centaine de milles de distance, il est capital de veiller à ce qu'elles soient détentrices d'une formation très poussée non seulement dans les techniques de soins pratiquées dans les régions méridionales du pays,